

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Anciens Combattants Canada  
Procurement & Contracting –  
Attn: Sine MacAdam  
[sine.macadam@veterans.gc.ca](mailto:sine.macadam@veterans.gc.ca)

**AMENDMENT - REQUEST FOR  
PROPOSAL**

**MODIFICATION - DEMANDE DE  
PROPOSITION**

*Proposal To: Veterans Affairs Canada*

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

**Proposition aux: Anciens Combattants  
Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s)

**Instructions: See Herein  
Instructions : Voir aux présentes**

**Comments - Commentaires**

This requirement contains a security requirement

**Vendor/Firm Name and address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office – Bureau de distribution  
Veterans Affairs Canada  
Procurement & Contracting**

<b>Title – Sujet</b> Élaboration d'un programme de formation en ligne	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> 3000743522	<b>Date</b> 2023-04-26
<b>MODIFICATION 006</b>	
<b>GETS Reference No. – N° de reference de SEAG</b> -	
<b>File No. – N° de dossier</b>	<b>CCC No. / N° CCC - FMS No. / N° VME</b>
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b> <b>at – à 3:00 PM</b> <b>on – le 2023-05-02</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire <b>HAE</b> <b>EDT</b>
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <i>Plant-Usine:</i> <input type="checkbox"/> <i>Destination:</i> <input type="checkbox"/> <i>Other-Autre:</i> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Inquiries to : - Adresser toutes questions</b> à: Sine MacAdam	<b>Buyer Id – Id de l'acheteur</b>
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> (902) 626-5288	<b>FAX No. – N° de FAX</b> N/A
<b>Destination – of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination – des biens, services et construction :</b> See Herein	

<b>Delivery required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivered Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/firm Name and address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Facsimile No. – N° de télécopieur</b> <b>Telephone No. – N° de téléphone</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm</b> <b>(type or print)-</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de</b> <b>l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **Modification 006**

### **Sujet: Élaboration d'un programme de formation en ligne**

1. Cette invitation à soumissionner est par la présente modifiée afin de répondre aux questions suivantes:

#### **Question 27**

Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer si le lieu de travail pour cette exigence est à distance ?

#### **Réponse 27**

Oui, le lieu de travail est à distance. Les réunions auront lieu pendant les heures normales d'ouverture du TACRA (8 h 30 à 16 h 30, Atlantique)

#### **Question 28**

Pour l'exigence linguistique, pouvez-vous s'il vous plaît confirmer si la ressource doit être unilingue anglais ou bilingue ?

#### **Réponse 28**

La ressource doit être anglaise ou bilingue. Toutes les interactions que l'entrepreneur aura avec le TACRA se feront en anglais.

2. Cette invitation à soumissionner est par la présente modifiée comme suit:

#### **DELETE**

#### **PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 CRITÈRES TECHNIQUES**

#### **INSERT**

#### **PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 CRITÈRES TECHNIQUES**

Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour démontrer leur conformité aux exigences.

- a. Le soumissionnaire est avisé qu'une simple énumération d'expérience, sans des renseignements à l'appui pour décrire où et comment cette expérience a été acquise ne constitue pas une « preuve » aux fins de l'évaluation.
- b. Le soumissionnaire doit démontrer clairement dans la proposition comment l'expérience a été acquise ou connaissances était atteint, appuyé par les curriculum vitae et toute la documentation d'appui nécessaire.
- c. Le soumissionnaire doit fournir des détails complets quant à savoir où, quand et comment (par l'intermédiaire duquel les activités/responsabilités) les compétences et l'expérience ont été obtenus. Afin de démontrer quand l'expérience a été obtenue, le soumissionnaire doit indiquer la durée d'une telle expérience, en précisant les dates de début et de fin (mois et année au minimum). Pour les exigences en matière d'expérience où une durée minimale de temps doit être démontrée (p. ex. « doit avoir un minimum de huit (8) années cumulatives d'expérience en vérification [...] »), dans le cas où les délais de deux ou de plusieurs projets ou d'expérience se chevauchent, la durée de temps communes à chaque projet/expérience ne seront pas comptés plus d'une fois.

- d. On recommande que le soumissionnaire comprennent une grille dans leurs propositions, les références croisées des déclarations de conformité avec les données à l'appui et reprendre les preuves contenues dans leurs propositions. Remarque : la grille de conformité, par elle-même, ne constitue pas une preuve. Comme indiqué au point " B " ci-dessus, les curriculum vitae et les pièces justificatives seront acceptés comme preuve.

Les soumissionnaires doivent fournir les références obligatoires dans leur soumission technique.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des références fournies par les fournisseurs pendant la période d'évaluation des arrangements (avant l'attribution d'un arrangement) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les fournisseurs respectent les attestations avant l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement. L'arrangement sera déclaré non recevable si on constate que le fournisseur a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Pour les exigences techniques obligatoires et les exigences techniques cotées ci-dessous, c'est recommandé que l'information suivante soit fournie pour chaque sommaire de projet soumis :

- Nom et description de l'organisme client;
- Nom, numéro de téléphone et courriel de représentant du client;
- Portée, ampleur en valeur monétaire et en ressources et durée du projet (dates de début et de fin – mois/année);
- Objectif et résultat du projet; et/ou
- Description du rôle et des responsabilités du fournisseur dans le cadre du projet.

### 1.1 Critères techniques obligatoires

La soumission doit satisfaire aux critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

Numéro	Critère technique obligatoire (CTO)	Satisfait / Non satisfait	Renvoi à la proposition
CTO 1	Le soumissionnaire doit remettre pour chacune des ressources proposées un curriculum vitae détaillé, lequel démontre la satisfaction aux exigences obligatoires minimales (études et expérience de travail) pour chaque catégorie de ressources applicables telles qu'elles sont décrites à l'annexe A, Énoncé des travaux, Qualifications des fournisseurs, partie 4.		
CTO 2	Le soumissionnaire doit avoir au moins sept années d'expérience de travail avec des fournisseurs de contenu d'apprentissage en vue d'élaborer des cours d'apprentissage en ligne.		

CTO 3	Le soumissionnaire doit avoir une expérience considérable (c.-à-d. riche et diversifiée d'au moins une initiative à long terme [une année] et récente [au cours des deux dernières années]) de la prestation de services d'apprentissage en ligne.		
CTO 4	Le soumissionnaire doit posséder une expérience récente (acquise au cours des deux dernières années) de la prestation de soutien aux besoins d'apprentissage et de perfectionnement en ligne.		
CTO 5	Le soumissionnaire doit avoir l'expérience de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes d'apprentissage en ligne pour Moodle, acquise au cours d'une période d'au moins six mois.		

## 1.2 Critères techniques cotés (CTC) par points

Les soumissions qui répondent à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et cotées tel qu'il est indiqué dans les tableaux ci-dessous.

Les soumissionnaires doivent s'assurer de satisfaire aux exigences cotées d'une manière suffisamment détaillée, mais concise, pour permettre une évaluation approfondie. Les soumissions qui n'obtiennent pas le nombre de points minimums requis seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique coté doit être traité séparément.

Numéro	Critère technique coté (CTC) par points	Points
CTC 1	Pour chaque initiative additionnelle à long terme (une année) et chaque année d'expérience qui excède l'expérience de deux ans obligatoire du soumissionnaire dans la prestation de soutien aux besoins d'apprentissage et de perfectionnement en ligne (CTO3), le soumissionnaire se verra allouer un point par initiative et 1 point par année jusqu'à un maximum de deux points.	____/2
CTC 2	Pour chaque année d'expérience qui excède l'expérience de deux ans obligatoire du soumissionnaire dans la prestation de soutien aux besoins d'apprentissage et de perfectionnement en ligne en vue de former le personnel à monter des dossiers, à recueillir des preuves pertinentes et/ou à traiter les services liés à la rémunération, à l'invalidité et aux avantages sociaux (CTO4), le soumissionnaire se verra allouer un point par année jusqu'à un maximum de deux points.	____/2
CTC 3	Pour chaque programme d'apprentissage en ligne additionnel qui satisfait au CTO5, le soumissionnaire se verra allouer un point par programme d'apprentissage en ligne jusqu'à un maximum de deux points. Exemple : Programme d'apprentissage en ligne 1 (durée de six mois) = CTO3, Programme d'apprentissage en ligne 2 (durée de dix mois) = CTC3 – 1 point, Programme d'apprentissage en ligne 3 (durée de six mois) = CTC3 – 1 point.	____/2
CTC 4	Le soumissionnaire doit démontrer que son personnel actuel comprend des vétérans* qui travaillent au sein de l'organisation.	____/2

	<p>*Aux fins de l'exigence cotée, le terme « vétéran » désigne tout ancien membre des Forces armées canadiennes qui a réussi son entraînement de base et a été libéré honorablement.</p> <p>Pour obtenir de plus amples détails, visitez le lien suivant :  <a href="https://www.veterans.gc.ca/eng/about-vac/what-we-do/mandate#definition">https://www.veterans.gc.ca/eng/about-vac/what-we-do/mandate#definition</a></p> <p>Aucune ressource qui est un vétéran = 0 points  Une ressource ou plus qui est un vétéran = 2 points</p>	
CTC 5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que son organisation, ou l'une de ses ressources proposées, a acquis de l'expérience de travail dans le cadre d'une initiative visant à trouver une solution en matière d'accessibilité pour aider des personnes handicapées ou pour enlever ou réduire des obstacles.</p> <p><b>DÉFINITIONS ISSUES DE LA LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ :</b>  Handicap : « Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société (disability) ».  Obstacle : « Tout élément — notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique — qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles (barrier) ».</p> <p>Aucune expérience de travail dans le cadre d'une initiative visant à trouver une solution en matière d'accessibilité = 0 points  Expérience de travail dans le cadre d'une initiative visant à trouver une solution en matière d'accessibilité = 2 points</p>	____/2
Numérique minimale		__3/10

**Si votre soumission a déjà été transmise et que vous souhaitez la réviser, veuillez informer l'autorité contractante.**

**Toutes les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.**

Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

Nom: Sine MacAdam

Courriel: [sine.macadam@veterans.gc.ca](mailto:sine.macadam@veterans.gc.ca)